# **₩**₩

# Forum de législation Législation multilingue

# La rédaction des textes législatifs dans les deux langues officielles du canton de Berne

Berne, le 28 juin 2012

Gérard Caussignac, chef du Service juridique de la Chancellerie d'Etat

#### **Sommaire**

Remarques préliminaires

Modes d'élaboration des actes législatifs en deux langues



- Rédaction parallèle
- Rédaction bilingue

Appréciation des modes d'élaboration

La rédaction législative bilingue: atout ou fardeau?

Conclusions



## Remarques préliminaires

#### Berne, canton bilingue

- Proportion de francophones dans la population d'environ 8 pour cent
- Même proportion d'employés francophones dans l'administration cantonale

### Elaboration d'un acte législatif

- Phase de conception
- Phase de rédaction



#### Rédaction traditionnelle

Plus de 99 pour cent des textes législatifs rédigés en allemand



La version française est donc presque toujours une traduction

Mesures d'assurance-qualité:

- Contrôle des traductions par des juristes francophones
- Soutien par le Service de terminologie
- Banque de terminologie
- Mémoire de traduction
- Commission de rédaction

# Rédaction parallèle



Rédaction article par article d'un projet d'acte législatif simultanément en allemand et en français par une une ou plusieurs personnes germanophones et une ou plusieurs personnes francophones

Plusieurs expériences menées durant les années 90, mais plus depuis, principalement pour cause de manque de personnel adéquat



# Rédaction bilingue

Mode de rédaction située entre la rédaction parallèle et la rédaction traditionnelle:



- Deux rédacteurs ou rédactrices, l'un ou l'une germanophone, l'autre francophone, se partagent la rédaction des articles, chacun ou chacune travaillant dans sa langue.
- Chaque rédacteur ou rédactrice transpose ensuite les articles rédigés par l'autre dans sa propre langue.
- Les deux versions de chaque disposition sont ensuite discutées et arrêtées de concert par les deux rédacteurs ou rédactrices.

# Appréciation des modes d'élaboration

Critères d'appréciation de la qualité rédactionnelle des textes législatifs



- Concordance des versions allemande et française
- Equivalence de l'influence de chaque communauté linguistique dans le processus législatif
- Clarté et compréhensibilité des textes

# Appréciation de la rédaction traditionnelle

Concordance des versions allemande et française

Le canton de Berne se donne les moyens de l'assurer.



Equivalence de l'influence de chaque communauté linguistique dans le processus législatif

 Très faible possibilité pour la minorité romande du canton d'exercer une influence lors de la rédaction des normes

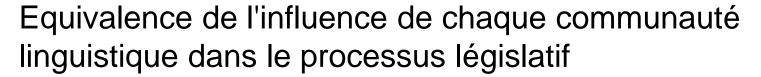
Clarté et compréhensibilité des textes

 La traduction permet fréquemment d'améliorer la cohérence, la précision et la clarté des textes législatifs.

# Appréciation de la rédaction parallèle

#### Concordance des versions allemande et française

 Haut degré de concordance grâce à l'étroite collaboration et à la connaissance de la matière des rédacteurs/rédactrices



 Influence marquée de la minorité linguistique lors de la rédaction des normes

#### Clarté et compréhensibilité des textes

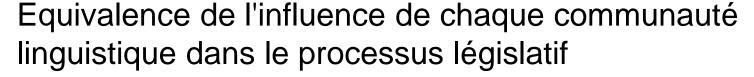
 La confrontation directe des formulations permet de faire apparaître d'éventuelles contradictions, inexactitudes, incohérences, non-dits ou sous-entendus.



# Appréciation de la rédaction bilingue

#### Concordance des versions allemande et française

 Haut degré de concordance grâce à l'étroite collaboration et à la connaissance de la matière des rédacteurs/rédactrices



 Influence marquée de la minorité linguistique lors de la rédaction des normes

#### Clarté et compréhensibilité des textes

 La confrontation des formulations permet de faire apparaître d'éventuelles contradictions, inexactitudes, incohérences, non-dits ou sous-entendus.



# La rédaction législative bilingue: atout ou fardeau?

Réponse: les deux.



Fardeau: charges supplémentaires pour le canton de Berne

- Personnel
- Travail administratif

Atout: amélioration de la qualité rédactionnelle des textes législatifs

- Deux langues, deux points de vue, une idée
- Exemples

## **Exemple 1**

Artikel 8 Absatz 2 des Gesetzes über den Finanz- und Lastenausgleich (FILAG)



Der harmonisierte ordentliche Steuerertrag wird ermittelt, indem der Gesamtertrag der ordentlichen Gemeindesteuern durch die <u>beschlossene</u> Steueranlage der Gemeinde geteilt und mit dem Harmonisierungsfaktor von 2,4 multipliziert wird.

Article 8, alinéa 2 de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (LPFC)

Le rendement fiscal ordinaire harmonisé est obtenu en divisant le rendement global des impôts communaux ordinaires par la quotité d'impôt de la commune, puis en multipliant le résultat par le facteur d'harmonisation de 2,4.

# **Exemple 2 (version d'origine)**

Artikel 34 Absatz 2 des Gesetzes über die Fachhochschulen (FaG) (Ursprüngliche Fassung)



Studierende, die an kantonalen Einheiten <u>vorbildungsbedingte</u> Ergänzungsangebote besuchen, haben Gebühren von 2000 bis 4000 Franken pro Semester zu entrichten.

Article 34, alinéa 2 de la loi cantonale sur les hautes écoles spécialisées (LCHES) (Version d'origine)

Les étudiants et étudiantes qui suivent des <u>cours</u> <u>complémentaires</u> dans une unité cantonale <u>en vue d'une</u> <u>formation préparatoire</u> versent des taxes de 2000 à 4000 francs par semestre.

# Exemple 2 (version remaniée)

Artikel 34 Absatz 2 des Gesetzes über die Fachhochschulen (FaG) (Bereinigte Fassung)



Studierende, die an kantonalen Einheiten für die Zulassung zum gewählten Studiengang erforderliche Ergänzungsangebote besuchen, haben Gebühren von 2000 bis 4000 Franken pro Semester zu entrichten.

Article 34, alinéa 2 de la loi cantonale sur les hautes écoles spécialisées (LCHES) (Version remaniée)

Les étudiants et étudiantes qui suivent dans une unité cantonale une formation complémentaire nécessaire à l'admission dans la filière choisie versent des taxes de 2000 à 4000 francs par semestre.

#### **Conclusions**

#### La rédaction parallèle et la rédaction bilingue

- satisfont mieux aux critères d'appréciation que la rédaction traditionnelle;
- permettent d'améliorer la qualité rédactionnelle des textes législatifs par rapport à la rédaction monolingue suivie de la traduction;
- se distinguent de la rédaction traditionnelle notamment par deux éléments déterminants:
  - La collaboration très étroite entre les rédacteurs/rédactrices
  - Le travail bilingue dès le début de l'élaboration du projet



Canton de Berne \_\_\_\_



# Je vous remercie de votre attention.

16 27.6.2012 (385802-v1/GC) Chancellerie d'Etat